

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DUFFAULT, Adjointe.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	9 + 3 pouvoirs
Date de la convocation :	21/02/2019
Date d'affichage :	21/02/2019

Présents : Mmes MM. Michèle DUFFAULT, Pascal LOT, Lydie BLOYER, Annie JARDOUX, Nicole COSSIAUX, Alain NESSON, Delphine MICHARD, Jean-Pierre JACQUET, Joséphine SILVA

Absents excusés : Mmes MM. Alain CHANIER (pouvoir Michèle DUFFAULT), Liliane MERITET, Thierry LOBJOIS (pouvoir Pascal LOT), Michel HUREAU (pouvoir Delphine MICHARD), Laurence CAMUS

Absente non excusée : Perrine BIGNOZET

Mme Nicole COSSIAUX est nommée secrétaire de séance.

N° 2019/02/28/01

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Mme Michèle DUFFAULT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2019/02/28/02

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

Mme Michèle DUFFAULT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2019/02/28/03

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Sous la présidence de Mme Michèle DUFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2018 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 586 057,00
	Réalisé :	551 396,12
	Reste à réaliser :	998 912,00
Recettes	Prévu :	1 586 057,00
	Réalisé :	755 339,44
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	925 802,00
	Réalisé :	709 564,17
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	925 802,00
	Réalisé :	895 119,25
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	203 943,32
Fonctionnement :	185 555,08
Résultat global :	389 498,40

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal 2018.

N° 2019/02/28/04

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

Sous la présidence de Mme Michèle DUFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe boulangerie 2018 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	5 775,00
	Réalisé :	5 746,90
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	5 775,00
	Réalisé :	2 624,27
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	10 822,00
	Réalisé :	175,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	10 822,00
	Réalisé :	10 822,55
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 3 122,63
Fonctionnement :	10 646,87
Résultat global :	7 524,24

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe boulangerie 2018.

N° 2019/02/28/05

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

- Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	84 360,65
- un excédent reporté de :	101 194,43
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	185 555,08
- un excédent d'investissement de :	203 943,32
- un déficit des restes à réaliser de :	998 912,00
Soit un besoin de financement de :	794 968,68

DÉCIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	185 555,08
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	185 555,08
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00

N° 2019/02/28/06

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	5 339,73
	- un excédent reporté de :	5 307,14
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 646,87
	- un déficit d'investissement de :	3 122,63
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	3 122,63

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	10 646,87
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	3 122,63
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	7 524,24

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	3 122,63

N° 2019/02/28/07

DEMANDE DE FINANCEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE L'ALLIER

Mme Michèle DUFFAULT fait part au Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par Mme Dalila ZANE, Présidente du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Moulins et du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Allier (CDAD 03) en vue d'une prise en charge financière de ce dernier organisme.

Le CDAD 03 est un groupement d'intérêt public qui développe l'accès au droit. Il est situé au TGI de Moulins.

Depuis plusieurs années, le CDAD 03 organise des permanences juridiques dans le cadre de consultations données par des professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires) dans différents sites à Moulins, Cusset, Montluçon, Saint-Pourçain, le Donjon.

Le CDAD 03 a été contraint en 2017 de suspendre toutes ces permanences au mois d'avril aux dépens des justiciables du département de l'Allier qui se trouvent privés d'information juridique, en raison d'un financement insuffisant de la part du ministère de la justice.

Ces consultations gratuites étaient indemnisées à hauteur d'environ 40 000 € pour l'année.

Aussi le CDAD 03 sollicite les différentes communes du département afin d'envisager une prise en charge financière qui permettra la reprise des permanences juridiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas apporter de soutien financier au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Allier.

N° 2019/02/28/08

VŒU DE SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A « L'APPEL POUR UN PACTE FINANCE-CLIMAT EUROPEEN »

Mme Michèle DUFFAULT indique que la commune a été sollicitée par l'Association des Maires Ruraux de l'Allier afin que soit débattu en Conseil Municipal un vœu : « l'appel pour un pacte finance-climat européen ».

Elle en donne la lecture :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Mme Michèle DUFFAULT, précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le 31 octobre 2017, l'ONU nous alertait solennellement sur l'écart « catastrophique » qui existe entre les engagements des Etats et les réductions des émissions de gaz à effet de serre qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en-dessous de 2°C, et si possible en dessous de 1,5°C.

Le réchauffement climatique provoque des phénomènes catastrophiques (sécheresses, canicules, inondations, ouragans...) entraînant des bouleversements agricoles, économiques et politiques, des déplacements de population, des famines et la mort de millions de personnes. Il ne concerne pas seulement des pays lointains, mais également l'Europe. Que se passera-t-il quand des centaines de millions d'hommes et de femmes seront contraints de quitter leur terre natale, devenue invivable ? A moyen terme, nous le savons toutes et tous, c'est la paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui est aujourd'hui menacée.

Nous sommes donc appelés à réduire drastiquement et rapidement, nos émissions de gaz à effet de serre. Alors que le Président des États-Unis a décidé de retirer son pays de l'Accord de Paris au nom de l'emploi « étasunien », l'Europe doit maintenant démontrer au monde qu'il est possible de diviser par 4 à 5 ses émissions de gaz à effet de serre tout en créant massivement des emplois. Enfin, en tant qu'acteur majeur de l'industrialisation de la production et de la mondialisation des échanges de ressources et de biens, il est tout aussi fondamental que l'Europe entreprenne sa

troisième révolution industrielle, attentive aux limites biophysiques de la planète, à la couverture des vulnérabilités liées à un environnement devenu insalubre et aux besoins financiers des pays du Sud pour mener leur propre lutte contre le réchauffement climatique.

Le collectif Climat 2020 pour un Pacte finance-climat européen réunit des citoyens de tous milieux, des femmes et hommes politiques de tous bords, des chefs d'entreprise et des syndicalistes, des intellectuels et universitaires, des salariés, des chômeurs, des artistes et des artisans, des paysans, des responsables associatifs qui ont des terrains d'actions différents et qui sont convaincus de la responsabilité particulière de l'Europe à l'égard des défis que devra affronter l'humanité au cours de ce siècle et de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui d'inventer, de toute urgence, une réponse claire et ambitieuse à y opposer.

Les signataires de cet Appel demandent solennellement aux chefs d'Etat et de Gouvernement européens de négocier au plus vite un Pacte finance-climat, qui assurerait pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux pour conduire la transition écologique et solidaire sur le territoire européen et renforcer très fortement notre partenariat avec les pays du Sud, et

particulièrement avec le monde africain auquel nous sommes liés par la géographie et par l'histoire. Ils souhaitent que la création monétaire de la Banque Centrale Européenne soit mise au service de la lutte contre le dérèglement climatique et contre le chômage, et qu'un impôt européen sur les bénéfices (de l'ordre de 5%) permette de dégager un vrai budget pour investir dans la recherche et lutter contre le réchauffement climatique, en Europe, sur le pourtour méditerranéen, en Afrique et en Asie du Sud.

Après lecture faite,

le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 5 abstentions (Lydie BLOYER, Nicole COSSIAUX, Delphine MICHARD, Jean Pierre JACQUET, Joséphine SILVA)

- **PRECISE** que la commune affirme sa volonté de s'engager dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le Pacte finance-climat nous assurera des financements pour accélérer nos engagements prioritaires de l'indispensable transition énergétique.
 - **SOUTIENT** l'appel pour un Pacte finance-climat européen et pour la solidarité de la France et de l'Europe avec nos voisins du Sud.
-